

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE.



Bujumbura, le 16 septembre 2019



En date du 16 septembre 2019, le Burundi s'est joint à d'autres pays du monde entier pour célébrer la journée internationale de la protection de la couche d'ozone. Les activités marquant cette journée se sont déroulées dans les enceintes du BEST OUTLOOK HOTEL sous le patronage du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage. Les festivités de cette journée ont vu la participation des Honorables Parlementaires, Monsieur Moussa Barry en charge des programmes au PNUE, le secrétaire permanent au ministère en charge de l'environnement, les Directeurs généraux, les Directeurs, les cadres du ministère en charge de l'environnement, les cadres du ministère de commerce, les cadres de l'OBR (Office Burundais des Recettes) en charge de la douane et les Représentants des ateliers/société œuvrant dans le domaine du froid provenant dans les différentes provinces du pays. Le thème retenu pour cette année est: « **32 ans et en voie de guérison** ». Les étapes suivantes ont marqué cette journée:

- La projection des vidéos montrant le trou dans la couche d'ozone, la pollution de l'air et les effets des changements climatiques et des images illustrant les différentes réalisations dans la mise en oeuvre du protocole de Montreal au Burundi.
- Intervention du chargé des programmes au PNUE
- Allocution de circonstance
- Présentation sur les accords internationaux sur l'élimination des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO).
- Distribution des équipements aux ateliers/société de froid
- Interview
- Clôture de la journée
- Cocktail.

1. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA JOURNÉE.

Avant l'allocution de circonstance, une occasion a été donnée au chargé des programmes au PNUE; Monsieur Moussa Barry. Dans son discours, il est revenu sur l'importance du protocole de Montreal et la contribution du Burundi dans sa mise oeuvre. Il a vivement remercié le Burundi à travers le ministère en charge de l'environnement qui a toujours été sensible à des questions de la protection de l'environnement en général et la couche d'ozone en particulier. Il a ainsi sollicité l'implication effective du Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage et des Honorables Parlementaires pour que le pays puisse procéder à la ratification de l'amendement de Kigali relatif aux HFC adopté le 15 octobre 2019.



L'allocution de circonstance de cette journée a été prononcée par Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage. Dans son allocution, le Ministre a d'abord remercié le Programme des Nations Unies pour l'Environnement qui accompagne le Burundi dans toutes les activités menées afin de protéger notre couche d'ozone. Il a été

aussi l'occasion de remercier tous les participants qui ont répondu présents dans la célébration de cette journée.

Comme vous le savez, a indiqué Monsieur le Ministre, le Burundi est signataire du Protocole de Montréal, depuis le 06 janvier 1997 et a honoré correctement ses engagements en protégeant la couche d'Ozone. C'est ainsi que pour être à la hauteur, notre pays a organisé des séances de formation à l'endroit des frigoristes, des douaniers de l'OBR et des étudiants de l'Université du Burundi et ceux de l'Université polytechnique de Gitega, sur les bonnes pratiques de la gestion des substances appauvrissant la Couche d'Ozone.

Il a fait savoir que cette Journée internationale de la protection de la couche d'ozone vient au point nommé du fait qu'à côté des formations dispensées, le Gouvernement du Burundi a instauré un vaste programme national « EWE BURUNDI URAMBAYE », un programme qui va constituer un puits important des Gaz à Effet de serres et renforcer le reboisement et la protection des forêts étant donné que les forêts sont la source des pluies.

Ensuite, il a interpellé tout le monde présent, de suivre aussi des présentations ayant trait aux activités déjà menées dans notre pays et la présentation sur le contenu de l'Amendement signé en 2016 que le Burundi prévoit ratifier dans un proche avenir, lequel amendement vise l'élimination des Hydro Fluoro Carbones (HFC) qui contribuent énormément au réchauffement de la planète terre.

Afin, Monsieur le Ministre a encouragé toutes les personnes qui se donnent pour l'éradication de toute forme de pollution de notre environnement en général et de la couche d'ozone en particulier.



Allocution de circonstance du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

2. PRÉSENTATION SUR LES ACCORDS INTERNATIONAUX SUR L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE (SAO).

Cette présentation effectuée par le Point Focal National du protocole de Montréal, Monsieur NIBIZI Epimeny s'est articulée sur la chronologie du Protocole de Montréal ainsi que ses amendements et les différentes activités menées au niveau mondial et national. En effet, a-t-il signifié, le protocole de Montréal, en date du 16 sept 1987, fait suite à la convention de Vienne du 22 mars 1985 par laquelle 189 pays se sont engagés à prendre des mesures appropriées pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou susceptibles de modifier la couche d'ozone.



La mission principale du protocole de Montreal est la mise sur pied d'un comité chargée d'évaluer l'état de conformité des signataires, de soumettre des recommandations aux réunions des parties concernant les pays non conformes, de répondre aux avancées scientifiques pour accélérer la réduction des SAO, de revoir un fond multilatéral pour fournir une aide financière et technique aux pays en développement

Le conférencier a montré l'évolution des consommations des SAO pour les pays développés ainsi que les pays en développement, dits de l'article 5 et l'évolution de la production des fluorocarbones dans le monde en 2007. Il a aussi montré les résultats déjà atteints dans la mise en œuvre dudit protocole visant la protection de la couche d'ozone et la protection contre le réchauffement de la planète

Quant au Burundi, le Point focal national du protocole de Montréal a fait noter que le pays est en conformité avec le protocole, tous les SAO ainsi que les équipements les contenant sont importés et que comme dans la majorité des Etas Africains, la majorité des SAO sont importés et servent à l'entretien des équipements de production du froid.

Avant de mettre fin à sa présentation, l'Orateur a montré les projets réalisés par le Bureau National de l'Ozone depuis sa mise en place en 2003 entre autres la formation des frigoristes, des étudiants et des douaniers, l'inventaire des HCFC consommés au BURUNDI, le plan d'action du PGEH BURUNDI 2012-2015 et la stratégie du PGEH.

3. DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS AUX ATELIERS/SOCIETE DE FROID

En vue de continuer la mise en œuvre du protocole de Montréal au Burundi, le Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage a procédé à la distribution d'outillage de complément (B) pour les ateliers et société ayant déjà bénéficié des équipements et d'outillage de montage, d'entretien, de mise en service et de récupération pour des nouvelles acquisitions (F). Cet outillage va leur permettre de bien travailler en protégeant la couche d'ozone. Au total, 22 ateliers/sociétés ont été servis (voir les tableaux ci-dessous)

Tableau 1 : Liste des ateliers et société de froid servis

	Non de l`atelier/société	Adresse	Equipements
1	UNITECH	Q asiatique AV DES PECHEURS	B
2	CABU		B
3	BRUNO FRIGO	Rohero av MUYINGA	B
4	CEFFIC	Rohero	B
5	ELECTROMENAGER	Q asiatique	B
6	BTD-ILMA	Avneue d`UVIRA 55	F
7	NCUTI SERVICE	Rohero av de l`Amitié.	F
8	MECATEL	KAMENGE	B
9	ALFA CD TECHNOLOGY		B
10	T.G LWAMBA	BWIZA AV de l`université	F
11	MTG	Q asiatique	F
12	CFPP	NYAKABIGA	Complément outillage
13	CCL	NGOZI	F
14	CCL	BUBANZA	F
15	CCL	KAYANZA	F
16	CCL	KARUSI	F
17	ELECTROFROID JPM	BUYENZI 20-8	F
18	AFROTEC	BWIZA 5	F
19	KLEA TECHNOLOGIE	AV DE FRANCE	F
20	TECHNOLOGIE SOLUTION	AV DU LARGE	F
21	TECHNIFREE	AV DE FRANCE	F
22	MATINO		F

Tableau 2: Liste outillage

Categorie	désignation	quantité
Outillage de montage	Bombonne à souder	15
	Evaseuse	26
	cintreuse	17
	Coupe tuyaux	17
	Kit tourne vis	25
	Cle anglaise	20
	Kit pince	38
	Outillage entretien	Pompe à vide B
Manomètre manifold		28
Tuyau flexible		18
Cle du frigoriste		18
Vanne de charge véhicule		17
détecteur		8
balance		17
Caisse à outil alu		22
Pince amperimétrique		5
multimètre		6

	tester	5
	Bec à souder	5
	Détecteur de R22	5
	thermomètre	12
	Pair de lunettes	20
Outillage de recuperation	Machine à récupérer	6
	Bouteille de recuperation	38
	Pince à récupérer et charger	5
	Station de charge	4
Outillage de mise en service	Bouteille d'azote B	7
Gaz	butane	195
	R600	85
Huile pompe	Huile	kit



Distribution des équipements aux ateliers/société de froid par le ministre en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage

4. INTERVIEW

Après la distribution des kits, une interview a été donnée aux journalistes respectivement par le chargé des programmes au PNUE et le Point Focal National du protocole de Montréal. Au cours de cette interview, la question relative à l'appréciation des réalisations du Burundi par le PNUE a été posée. Sur ce point, le chargé des programmes au PNUE a indiqué le PNUE salue les efforts du gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre du protocole de Montréal. Il a ainsi interpellé le gouvernement à faire son mieux pour ratifier l'amendement de Kigali adopté le 15 octobre 2016.

Une autre question posée était relative à l'identité des bénéficiaires et la contribution des équipements distribués dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Le point Focal National du protocole Montréal a fait savoir que les équipements sont destinés aux frigoristes dans le but de les appuyer à faire correctement leur travail au quotidien en protégeant la couche d'ozone.



Interview du chargé des programmes au PNUÉ



Interview du Pont Focal National du protocole de Montréal

Les frigoristes ont finalement rassemblé leurs équipements puis les acheminer au sein de leurs ateliers et sociétés respectifs (voir les figures ci-dessous).





En conclusion, la célébration de la journée internationale de la protection de la couche d'ozone a vu la participation des différentes parties prenantes et le pays s'est engagé avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, à poursuivre la mise en œuvre du protocole de Montréal au Burundi.

NIBIZI Epimeny

Point Focal National du Protocole de Montréal